

## Séance du conseil municipal du 12 avril 2016

L'an deux mil seize le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Monsieur Denis FOURNIER, Maire, suite à la convocation adressée le 06/04/2016, **Etaient Présents** : Martine TYSSANDIER, Maurice ROBERT, Jean-Louis MARTIN, Noël BOIVIN, Emma RAGO, Philippe TORRES, Marc VANDAME, Isabelle VIDAL-MACHENAUD

**Absents représentés** : Jean-Henri PALLANCHE donne pouvoir à Martine TYSSANDIER

**Absents non représentés** : Nathalie DUFRESNES, Grace JEANDON, Aline LEMOINE, Maryse MAUGUE, Mickaël TALIDE

**Secrétaire de séance** : Philippe TORRES

### 1. Vote des taux d'imposition 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition 2015,
  - De reconduire les taux d'imposition 2015 pour 2016 comme suit :
- |                             |        |
|-----------------------------|--------|
| - Taxe d'habitation         | 15,34  |
| - Taxe sur Foncier bâti     | 20,31  |
| - Taxe sur Foncier non bâti | 107,63 |

### 2. Présentation et vote du Budget Primitif Commune 2016 :

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte le Budget Primitif Commune de l'exercice 2016 qui s'équilibre comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Dépenses	<b>744 733,00 €</b>
Recettes	<b>1 053 352,00 €</b>
<b>Section d'Investissement:</b>	
Dépenses	<b>597 566,00 €</b>
Recettes	<b>597 566,00 €</b>

### 3. Part Communale Prix de l'Eau / Facturation Assainissement Exercice 2016

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de ses membres présents (1 CONTRE, 1 ABSTENTION) décide de fixer le montant de la part communale du m3 d'eau sur la redevance assainissement comme suit : 2,00 € pour l'année 2016.

### 4. Présentation et vote du Budget Primitif Assainissement 2016 :

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à la majorité de ses membres présents ou représentés (1 CONTRE, 1 ABSTENTION), adopte le Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2016 qui s'équilibre comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Dépenses	105 995,00€
Recettes	105 995,00 €
<b>Section d'Investissement</b>	
Dépenses	172 833,00 €
Recettes	172 833,00 €

### 5. Subventions aux Associations exercice 2016

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'attribuer les subventions aux associations pour un montant total de 3 590 €.

### 6. Marché Maison de bourg 18 rue du Commerce

- **Mission de Maîtrise d'Œuvre SELARL ÎLOT ARCHITECTURE - Avenant N° 1**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés mandate M. le Maire pour établir et signer un avenant N°1 au marché de Maîtrise d'œuvre de la SELARL ÎLOT ARCHITECTURE visant à remplacer le BET Fluides GRETCO Ingénieries par FLUIDOME en tant que sous-traitant de l'architecte mandataire à compter de la phase ACT.

➤ **Entreprise Cédric PHILIPPE / Avenant N° 1**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés et mandate M. le Maire pour établir et signer un avenant au marché de l'entreprise PHILIPPE correspondant aux travaux supplémentaires nécessaires pour un montant total de 17 714,32 € H.T.

**7. Consultation Mission de Maîtrise d'Œuvre /Réhabilitation Maison de bourg 9 Place de la Mairie**

Après en avoir délibéré Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour engager une consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce projet.

**8. Location salle communale dite « Salle des Forts » :** Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Rappelle que la location de la salle des Forts est réservée aux habitants de la commune et est laissée gratuitement à la disposition des associations communales pour des manifestations ouvertes au public.
- Décide :
  - de la mise à disposition de ladite salle uniquement les weekends et jours fériés, ou pour des réunions pour les associations communales en semaine
  - de ne pas augmenter le tarif de location de la Salle des Forts, soit : 50 € pour 1 weekend
  - d'augmenter le tarif de la caution demandée pour la location, soit : 150 € à compter du 01/05/2016.
  - Il est rappelé qu'un règlement a été établi pour fixer les modalités de la location de cette salle.

**9. Echange terrains Famille CHASAN / Commune :** Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés : Donne son accord pour l'échange des parcelles cadastrées section I N° 429- C1 (3m<sup>2</sup>) et N° 431 C2(9m<sup>2</sup>) appartenant à M. et Mme CHASAN et des parcelles répertoriées sur le domaine public section I N° 429- A3 (5m<sup>2</sup>) et N° 429-A4(9m<sup>2</sup>) sises Passage St VERNY et rue de l'Oradou. Décide que les frais de notaire de cet échange seront pris en charge par M. et Mme CHASAN et mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte d'échange et toutes pièces afférentes à ce dossier.

**10. Point PLU :** L'enquête publique a eu lieu en mairie du 19 février au 22 mars 2016. Des interventions d'administrés ont été consignées sur les registres d'enquête publique. Le commissaire enquêteur doit rendre son rapport avant le 23 avril prochain.

**11. Point délimitation zonage assainissement :** L'enquête publique a eu lieu en parallèle à l'enquête publique du PLU, du 19 février au 22 mars 2016. Le commissaire enquêteur rendra son rapport et sa conclusion avant le 23 avril prochain.

**12. Acquisition de biens vacants :** Le Conseil municipal, après en avoir, délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés : autorise Monsieur le Maire à acquérir les biens vacants sus désignés revenant de plein droit à la commune et. autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération.

**13. Projet Espace Darteyre :** M. le Maire présente au conseil le projet d'aménagement de l'espace Darteyre.

**14. Acquisition parcelle cadastrée section ZA N° 204**

Après en avoir délibéré Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide d'acquérir la parcelle cadastrée Section ZA N° 204 située lieu-dit Notre Dame à Saint-Sandoux, appartenant à Monsieur CHANDEZE Alain pour un montant de 1 500,00 €. Mandate Monsieur le Maire pour faire rajouter ladite parcelle en annexe de la convention d'occupation précaire établie avec la Communauté de Commune Les Cheires.

**15. Admission en non valeurs :** Vu l'état des produits irrécouvrables N° 2081180212 arrêté à la date du 30/03/2016 par Monsieur le Receveur Municipal. Après en avoir délibéré Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide d'admettre en non valeur sur le budget de l'exercice 2016 le titre ci-après : 2014 : pièce R 179 article 7066 pour la garderie périscolaire, pour un montant de 6,60 €.

Séance levée à 22h00

Le Maire, sous réserve de l'approbation du conseil municipal